

Arrondissement  
de Sélestat-Erstein  
Nombre de Conseillers  
élus : 15

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du jeudi 10 octobre 2024 à 19 heures 00**

Convocation transmise par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 04 octobre 2024, affichée en Mairie le 04 octobre 2024.

Conseillers en fonction :  
13

Sous la présidence de M. Alexandre KRAUTH, Maire

Conseillers présents :  
9

**Membres présents** : Mmes LUTZ Hélène, MATHIEU Françoise,  
MM. DIETZ Thierry, BURRUS Mathieu, MARCOT Yves, MATHIEU  
Jérôme, SCHILLINGER André, STRENG Pierre.

**Membres absents** : M. Marc MASSON donne procuration à M. Yves MARCOT,  
Mme Emilie WIOLAND donne procuration à M. Pierre STRENG,  
Mme Anne VILLAUMÉ (excusée),  
M. Lionel RIOU.

Les membres du conseil municipal forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire fait lecture de l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04 juillet 2024**
- 3. Communications du Maire**
- 4. Comptes-rendus des commissions communales**
- 5. Salle des fêtes : contrat d'entretien chaudière à granulés**
- 6. Devis pour remise en état des poteaux d'incendie**
- 7. Vente de parcelles boisées : droit de préemption**
- 8. Mandat spécial au Maire pour un déplacement à Paris dans le cadre du Congrès des Maires 2024**
- 9. Divers**

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Vu les articles 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne M. Mathieu BURRUS, secrétaire de séance.

**2. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 04 juillet 2024**

Le compte-rendu de la séance du 04 juillet 2024 est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### **3. Communications du Maire**

Dans le cadre des délégations du conseil municipal consenties au maire, M. Alexandre KRAUTH communique à l'assemblée les mesures prises depuis le dernier conseil municipal, à savoir :

- **Droit de préemption urbain** : renonciation au droit de préemption de la commune pour la maison située 3 impasse Beau Site et d'une parcelle située en section 1 parcelle 8 (9 ares 88) au lieu-dit Hinter Meyers Behausung.

### **4. Comptes-rendus des commissions communales**

Mme Hélène LUTZ, adjointe au maire, présente aux conseillers municipaux le compte-rendu de la commission socio-culturelle du 11 septembre 2024 (rencontre commune-associations).

### **5. Salle des fêtes : contrat d'entretien chaudière à granulés**

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu d'établir un contrat d'entretien annuel de la chaudière à granulés de bois qui se situe à la salle des fêtes.

L'entreprise SCS67 propose un contrat d'entretien annuel, pour un montant de 275 € TTC, comprenant :

- le nettoyage de la chaudière et de ses différents composants afin d'en assurer la puissance,
- le contrôle de l'efficacité de la chaudière et la vérification du bon déroulement de la combustion,
- le remplacement des pièces préconisées par le fabricant le cas échéant,
- la vérification du circuit hydraulique et du moyen de système de production d'eau chaude sanitaire de la chaudière,
- le nettoyage du conduit de raccordement entre la chaudière d'évacuation des fumées.

Après avoir entendu les explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le contrat tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dernier.

### **6. Devis pour remise en état des poteaux d'incendie**

L'entreprise SECUFORMED a procédé au contrôle et au recensement des poteaux d'incendie sur la commune conformément à la délibération du conseil municipal du 21 novembre 2023.

Cette dernière a transmis un devis concernant la réparation, la remise en état et la numérotation des poteaux d'incendie d'un montant de 3 100,80 € TTC.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal valide le devis de SECUFORMED et autorise M. le Maire à le signer.

### **7. Vente de parcelles boisées : droit de préemption**

VU la demande présentée le 30 septembre 2024 par Maître Davy BRITO, Notaire à Villé, relative à la vente de parcelles de type «bois taillis» :

Section 9 n°73	Lieu-dit In den Scheermatten	19 ares 31
Section 11 n°247	Lieu-dit Hint Simon Raumers Behausu	06 ares 05
Section 11 n°318	Lieu-dit lange matten	14 ares 77
Section 12 n°65	Im Herrmann	03 ares 83
Section 12 n°112	Im Herrmann	23 ares 36

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préemption pour les biens ci-dessus exposés et autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

M. le Maire indique également qu'il a eu une proposition de vente d'une parcelle de 8 ares 84 située en IAUE (zone d'urbanisation spécifique à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics) et en IIAUE (zone d'urbanisation future à long terme à vocation spécifique d'équipements d'intérêt collectif et de services publics). Le conseil municipal prend note de cette information.

## **8. Mandat spécial au Maire pour un déplacement à Paris dans le cadre du Congrès des Maires 2024**

Considérant que :

- le Congrès des Maires de France est un événement annuel qui rassemble les maires et présidents d'intercommunalités de toute la France pour échanger sur les enjeux et les perspectives des collectivités territoriales.
- M. le Maire représente la commune et a vocation à participer à cet événement dans l'intérêt de la collectivité locale.
- La participation de M. le Maire au Congrès contribuera à renforcer les compétences et les réseaux nécessaires pour mener à bien ses missions.
- La prise en charge des frais de participation est prévue par l'article L 2123-18 du CGCT.

Il est proposé que le conseil municipal autorise la prise en charge des frais d'inscription de 95 € à la participation du Maire au Congrès des Maires de France.

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge exclusive du Maire. Pour mémoire, l'Association des Maires de France participe à hauteur de 100€/nuitée/personne (pour deux nuits maximum) plus un forfait de 100 € pour le déplacement en train.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la prise en charge par la collectivité des frais d'inscription du Maire au Congrès des Maires de France 2024 pour 95 €.

## **9. Divers**

M. le Maire informe l'assemblée :

- La rencontre des maires de la vallée de Villé avec les services de la Région Grand Est concernant la sortie moratoire de la pause méridienne pour les transports scolaires pour 2025.
- Visite du nouveau sous-préfet de l'arrondissement dans la commune le jeudi 07 novembre 2024.

- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2023 élaboré par le SMICTOM est présenté au Conseil Municipal. Ce dernier en prend acte.

Sont également évoqués les sujets suivants par les adjoints et par les conseillers municipaux :

- **LA BANQUE ALIMENTAIRE** : En raison du très faible nombre de dons alimentaires ces dernières années lors de la permanence en mairie, il est décidé d'arrêter la collecte en 2024 sur la commune. Cette information sera publiée dans le prochain bulletin municipal pour que les gens puissent déposer leurs dons dans les lieux de collecte comme le Super U.
- **LA SALLE DES FETES** : son inauguration le 27 septembre dernier et les aménagements extérieurs (espaces verts) du marché à finir.
- **L'ECLAIRAGE PUBLIC** : le problème de dysfonctionnement dans certaines rues. M. le Maire se charge de recontacter les différentes entreprises en charge de ces travaux.
- La réunion de la commission locale du SDEA concernant les travaux d'assainissement en 2025 rue de St Maurice.

**Dates à retenir :**

- Rencontre commune/chasseurs/agriculteurs/ONF le vendredi 08 novembre 2024 à 19h00,
- Cérémonie du 11 novembre 2024 à 09h00,
- Fête des aînés : le dimanche 19 janvier 2025.

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 20h45.

Pour copie conforme,

Neuve-Eglise, le 14 octobre 2024

Le Maire, Alexandre KRAUTH



Le secrétaire de séance,  
Mathieu BURRUS

